Le bureau d'APAMeF et sa nouvelle présidente n'échapperont pas à la tradition des vœux.

Pour 2022 nous vous souhaitons la réalisation des vôtres, bien entendu. Mais nous nous souhaitons, également que nous les professionnel de l'accueil, puissions contribuer à porter haut les valeurs de nos métiers.

Janvier est traditionnellement le mois des « bonnes » résolutions, nous nous engageons à ce que cette bonne résolution perdure tout au long de 2022.

La nouvelle Convention Collective Nationale sera applicable au 1er janvier 2022, notre tâche consistera à vous apporter toute l'aide nécessaire afin que vous puissiez vous l'approprier.

Belle année à vous tous ainsi qu'à vos proches.